

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 3 septembre 2012

---

Le 3 septembre 2012, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Daniel JAMET, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Eliane NAON, Géo MEESTERBERENDS, Catherine PRAT.

Etaient absents excusés : Christine LE DUIGOU, Sylvain ANQUETIL.

Secrétaire de séance : Daniel JAMET.

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Réflexion sur l'espace Le Mestre : il est rappelé l'intervention du CAUE au dernier conseil de juillet concernant la réhabilitation de l'espace Le Mestre. Il est certain qu'il y aura des travaux à prévoir (dans un premier temps la dépose de la toiture, le traitement de l'amiante et la réfection de la toiture). Il pourrait être également envisagé une amélioration de la façade côté rue. Le sujet est laissé à la réflexion de chacun.

Avancée des travaux de la réserve sèche à la cantine de l'école : les travaux sont en cours et devraient être terminés d'ici à la fin septembre. La structure bois a été montée par les agents des services techniques. Ils doivent réaliser également le doublage en PVC. Reste à terminer par les artisans le carrelage et l'électricité.

Centre de secours : Le permis de construire a été accordé. Madame le Maire indique qu'il n'y aura pas de possibilité d'obtenir de subvention du Conseil Régional dans le cadre du dispositif Eco-Faur, le bâtiment n'étant pas un établissement recevant du public. Ce sont donc 100 000 € de subventions en moins sur le projet. Des solutions sont actuellement à l'étude pour faire des économies et réduire la part des dépenses.

La consultation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau et de la pré-étude d'aménagement foncier est prolongée jusqu'au 15 septembre. La fréquentation a été relativement importante.

Concernant la pré-étude d'aménagement foncier, une réunion publique sera prévue.

### **CCPRM : MODIFICATION DES STATUTS (CHANGEMENT D'INTITULE)**

Le 3 juillet dernier, le conseil communautaire a approuvé la proposition de modification du nom de la communauté de communes. Une charte graphique et un nouveau logo ont été élaborés afin d'obtenir une unité dans tous les services de la communauté de communes. Il appartient donc aux communes de la communauté de communes de se prononcer sur la modification du nom et des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du nom de la Communauté de Communes : « Roi Morvan Communauté » se substitue à la dénomination « Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan » et approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le conseil municipal doit rendre un avis sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2011. Il est rappelé qu'en date du 22 juillet 2011, le SIAEP de l'Ellé a transféré au syndicat Eau du Morbihan les compétences « production et transport de l'eau », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il a par ailleurs transféré la compétence optionnelle « distribution de l'eau potable » à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport établi par le SIAEP de l'Ellé. Suite à cette présentation, le Conseil Municipal adopte le rapport à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE SDEM POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ARMOIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Lors du diagnostic effectué par le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan) en 2010, il a été établi une liste de priorités concernant les travaux d'éclairage public à réaliser. La priorité 1 concernait la mise en sécurité électrique des armoires de commande et des ensembles d'éclairage. Il est donc proposé de réaliser l'opération suivante : armoires 1 à 6 et pose de boîtier classe 2 sur 5 luminaires.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 10 200 € HT, avec une contribution du SDEM de 30%. La part restant à la charge de la commune serait de 7 140 € HT (soit 9 139,20 € TTC). Pour que cette opération puisse être réalisée, la signature d'une convention de financement et de réalisation concernant la rénovation de l'éclairage public, entre le SDEM et la Commune, est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de financement et de réalisation avec le SDEM pour cette opération.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE : PDIC 2013 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

La Commission des Travaux s'est réunie en juillet dernier pour lister les travaux à prévoir sur la voirie pour 2013 et vérifier la réalisation des travaux 2012. Une estimation a été proposée par la DDTM.

Suite à sa dernière réunion, la Commission des Travaux a retenu les routes suivantes : rue du Lieutenant Jamet, lotissement rue de l'école, Gouhael, de Nordréhan à St Quijeau, Kerbouër, pour un montant estimatif de 35 102,50 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les voies ci-dessus proposées par la Commission des Travaux et de solliciter l'aide du Conseil Général au titre du PDIC 2013 pour un montant de 9 187,50 €.

#### **TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VC4 (3<sup>E</sup> SECTION) : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Les travaux de modernisation de la deuxième section ont été réalisés en juillet (de Quilloten à La Croix de Kéroual), pour un montant TTC de 55 738,26 €, pour un peu plus d'1 km.

Vu la nécessité d'étaler les travaux sur 4 ans compte-tenu de l'importance de cette route (4km), comme précisé dans la délibération du 29 mars 2010, vu le devis estimatif établi par la DDTM du Faouët s'élevant à 53 502,14 € HT (63 988,56 € TTC) pour la modernisation de la 3<sup>e</sup> section de la VC 4 allant de la Croix de Kéroual à Kergoff d'en Bas (environ un kilomètre), Madame le Maire propose à ses collègues de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la Voirie Communale en Bretagne Centrale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour la réalisation de travaux concernant la modernisation de la 3<sup>e</sup> section de la VC 4, allant de la Croix de Kéroual à Kergoff d'en Bas.

#### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Par délibération du 21 mai 2012, le conseil municipal a retenu le Cabinet Ronan BOLLET pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place de l'église. Le Cabinet BOLLET a donc remis un estimatif détaillé des travaux pour l'aménagement de la place qui s'élève à 95 000 € HT. Madame le Maire propose à ses collègues de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Taux de Solidarité Départementale (TSD), à hauteur de 30%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention et autorise Madame le Marie à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DE LA TRINITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Par délibération du 13 février 2012, le conseil municipal avait donné son accord pour consulter des architectes du patrimoine afin de réaliser une étude préalable aux travaux de restauration de la toiture et de la charpente de la Chapelle de Trinité. Plusieurs architectes du Patrimoine ont été contactés pour la réalisation de cette étude préalable qui permettra de savoir si les travaux de restauration de la charpente et de la toiture sont réalisables et à quels coûts. Deux architectes ont répondu qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre à notre demande compte tenu des opérations sur lesquelles ils étaient déjà engagés.

Les architectes Jean-Pierre LECONTE et Léo GOAS STRAAJER ont répondu favorablement et de façon conjointe.

La proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette étude se décompose comme suit :

Phase 1 : Tranche ferme : Diagnostic, étude documentaire et historique, chiffrage prévisionnel des travaux, présentation de l'étude, sondages supplémentaires : TOTAL : 5 300 € HT. Durée estimée : 2 à 3 mois.

Phase 2 : Tranche conditionnelle : Au vu du résultat du diagnostic : 10% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la proposition des architectes associés et de confier l'étude architecturale et documentaire préalable aux travaux de restauration de la toiture et de la charpente de la chapelle de la Trinité aux Architectes du Patrimoine Associés Jean-Pierre LECONTE et Léo GOAS STRAAJER,
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour la réalisation de l'étude préalable aux travaux de restauration, au titre de la restauration du patrimoine architectural,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Au vu des dépenses effectuées ou engagées, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives sur le budget principal : concernant le SDEM pour les travaux de rénovation d'éclairage public (armoires), la participation à l'extension individuelle du réseau électrique à Kériel, concernant l'étude d'aménagement de la place de l'église, concernant les dépenses de matériel à l'école et le matériel divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

<u>Du 2315 opération 058 (VC4) :</u>	<u>- 4 873 €</u>
Au 2315 opération 102 (éclairage public)	+ 1 500 €
Au 2315 opération 006 (aménagement du bourg) :	+ 2 093 €
Au 21534 (Réseaux d'électrification) :	+ 500 €
Au 2188 opération 039 (acquisition matériel école) :	+ 280 €
<u>Au 2188 opération 054 (divers matériel) :</u>	<u>+ 500 €</u>
<u>Total :</u>	<u>+ 4 873 €</u>

### **EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A KERIEL : PARTICIPATION DU PROPRIETAIRE**

Une extension individuelle du réseau électrique est nécessaire à Kériel, sur le domaine public, vers la propriété de Monsieur SELLIN et de Mademoiselle FAZAN. L'engagement de contribution doit être signé par la Mairie et la contribution sera acquittée par la Commune. La contribution prévisionnelle s'élève à 2 734,90 €. S'agissant d'une extension individuelle, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à la suite du paiement par la Commune, un titre sera émis à l'encontre du propriétaire pour le remboursement de la contribution, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **PROPOSITION D'UN NOUVEAU CONTRAT COPIES POUR LE PHOTOCOPIEUR ECOLE (ECHEANCE)**

Le contrat de maintenance avec Repro Conseil pour les copies et les consommables du photocopieur de l'école, acheté en 2007, arrive à échéance au 6 septembre 2012. Il est donc nécessaire de le renouveler pour assurer la maintenance du photocopieur. Il s'agit d'un contrat de 1 an tacitement reconductible 1 fois maximum. Le prix unitaire de la copie sera de 0,01461 HT pour une tranche de 12 000 copies au trimestre. Le prix de la copie supplémentaire (dépassant le forfait des 12 000 copies au trimestre) restera identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Repro Conseil pour le nouveau contrat copies concernant le photocopieur de l'école, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'association Bod Kellen proposera deux cours d'essai de langue bretonne pour adultes, les 17 et 24 septembre à 18h, salle du 1<sup>er</sup> étage à la mairie.

Monsieur JAMET informe que la réception des travaux du pont de Kérivarc'h aura lieu le samedi 15 septembre à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.